



République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Rodez  
Commune de GABRIAC - 12

## Procès verbal

Le jeudi 05 juin 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juin 2025, s'est réunie, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE.

Secrétaire de la séance : Madame Marjolaine CLAMENS

**Présents** : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Madame Julie BOUCAYS, Madame Martine ROGUET, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Vincent IEFFA, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

**Représentés** : Monsieur Antony MIQUEL représenté par Monsieur Nicolas BESSIERE

**Absents et excusés** : Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Hervé BESSIERE

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu des réunions des 25 mars et 25 avril 2025
- 2/ Décisions prises dans le cadre des attributions du maire
- 3/ Délibération : tarifs des emplacements des columbariums de GABRIAC et Ceyrac  
tarifs du jardin du souvenir  
tarifs pour les renouvellements
- 4/ Délibération: Plan de financement fontaine de Boulhou et lavoir de Ceyrac ( DETR accordée)
- 5/ Délibération : Renouvellement de la convention adhésion au service de médecine du travail
- 6/ Délibération : Aménagement rambarde sécurité CD 59 dernière tranche
- 7/ Délibération : Aménagement sécurité entrée de l'école
- 8/ Point / SIEDA: travaux de dissimulation des réseaux:  
secteur champ de Baldit  
sur CD 59 en agglo de Ceyrac après travaux du Département
- 9/ Point futurs travaux à la station d'épuration de GABRIAC
- 10/ Divers.

1/ Le compte rendu des réunions du conseil municipal du 25 mars et du 26 avril est approuvé par le conseil municipal .

### 2/ Décisions prises dans le cadre des attributions du Maire (N° DEL\_021\_2025)

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises et devis signés depuis les dernières réunions du conseil municipal, par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020:

- Devis EIFFAGE armoire électrique de la Gardette : 1 879,50 € TTC
- Devis MANUTAN pour installation de panneaux d'affichage à expression libre : 1 465.20 € TTC

- Devis ESAT SEVE à Sébazac pour l'achat d'une table de pique nique: 628.08 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions du Maire par délégation du Conseil .

Délibération : adoptée

### **Délibérations du conseil :**

#### **Tarifs des emplacements des columbariums de Gabriac et Ceyrac et augmentation du tarif des concessions trentenaires (N° DEL\_027\_2025)**

La Commune a investi dans l'achat de columbariums aux cimetières de Gabriac et de Ceyrac ainsi qu'un jardin du souvenir. Il en a coûté :14 479,70 € H.T. soit 17 375,64 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions et les tarifs de ce nouveau service :  
Tout comme les concessions, ces cases seront trentenaires .

Les cases seront numérotées sur un plan disponible en mairie, et vendues au fur et à mesure, à partir du haut à gauche jusqu'en bas à droite, de manière linéaire.

- Tarif de la case de columbarium, avec plaque (contenance 2 urnes) : 650 €
- Tarif de son renouvellement au bout de 30 ans : 650 €

Au jardin du souvenir : la dispersion des cendres sera gratuite.

Seule , la plaque fournie par la mairie, à apposer sur la stèle disposée derrière celui ci, (si la famille désire apposer une inscription) sera facturée : 60 €

Monsieur le Maire propose également d'augmenter le tarif des concessions trentenaires qui n'ont pas été augmentées depuis juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les propositions ci dessus exposées pour ce nouveau service,
- décide d'augmenter le tarif des concessions trentenaires à compter du 1er juillet 2025, au prix de 100 € le m2. (y compris pour les renouvellements)
- charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces décisions.

La présente annule et remplace la délibération erronée Del\_ 22\_ 2025-DE

Délibération : adoptée

Convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle préventive du CDG 12  
Renouvellement pour 3 ans (N° DEL\_028\_2025)

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion.

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron a pris fin au 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un service de médecine Professionnelle,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 3 ans l'adhésion au service Médecine Professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité, décide:

- de confier le suivi médical des agents au service de médecine professionnelle et préventive du centre de Gestion.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l' Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion le montant des prestations qui seront assurées par ce service.

La présente annule et remplace la délibération erronée : DEL\_023-2025-DE

Délibération : adoptée

Sécurisation de la rambarde de sécurité le long du cd 59 en agglomération de GABRIAC : 3ième tranche (N° DEL\_025\_2025)

Le long du CD 59 en agglomération du village de GABRIAC, le parapet est sécurisé par une rambarde qui est devenue vétuste.

Deux tranches de travaux ont été réalisées en 2022 et 2023.

Le devis établi par l'entreprise Mur de Pierre à GABRIAC reste inchangé: 4165 € H.T. soit 4 998 € T.T.C.

Sachant que cette somme est inscrite au BP 2025, Monsieur le Maire propose de lancer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de lancer les travaux
- charge Monsieur le Maire de passer commande.

Délibération : adoptée

Plan de financement définitif de la Fontaine de Boulhou et du Lavoir de Ceyrac (N° DEL\_024\_2025)

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics des villages de GABRIAC et Ceyrac, Monsieur le Maire a proposé la rénovation de l'espace public constitué :

- par l'emprise de la Fontaine de Boulhou à Gabriac, l'épreuve des années ayant endommagé la calade, les murets qui l'entoure ainsi que le captage,
- le lavoir de Ceyrac, dont la toiture gravement endommagée menace de céder.

Vu leur architecture, Monsieur le Maire suggère d'apporter un soin particulier dans le choix des matériaux.

Les devis s'élèvent à la somme totale H.T. de 28 953.50 € soit 34 744.20 € T.T.C.

Selon le plan de financement définitif suivant :

	Dépenses	Recettes
Fontaine BOULHOU PIERRE SECHE D'OC	15 335.00	
Lavoir Charpente SIGAUD	4 483.00	
Lavoir Toiture REDON	9 135.50	
<b>TOTAL- TRAVAUX</b>	<b>28 953.50</b>	

ETAT DETR 25 %		7 238.38
REGION FRI 10 %		3 100.00
DEPARTEMENT 10 %		3 067.00
<b>TOTAL ADES</b>		<b>13 405.38</b>
RESTE A CHARGE	15 548.12	

Fort de son attachement à la sauvegarde de ce petit patrimoine rural remarquable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite les aides de l'ETAT, de la Région et du Département.
- Valide le plan de financement ci-dessus exposé ,

Charge Monsieur le maire d'engager les démarches relatives à la réalisation de ce projet inscrit au BP 2025.

Délibération : adoptée

#### 8 / Point dissimulation des réseaux secs au champ de Baldit

Une première réunion avec le SIEDA a eu lieu sur le terrain le mercredi 28 mai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux seront programmés sur 2 mois au cours du second semestre 2026.

Concernant l'assainissement et le pluvial, le diagnostic réalisé par la communauté de communes fait ressortir un réseau en bon état, seuls deux points bas relevés seront à reprendre.

CEGELEC en charge de la préparation de cette opération va réaliser sur le terrain, dans les prochains jours, des relevés .

Une lettre d'information va être distribuée aux habitants de la rue du champ de baldit et de la rue du Causse.

Au CAUSSE 2, les mats de l'éclairage public seront rehaussés.

#### 9/ Sécurisation de la rambarde de sécurité le long du cd 59 en agglomération de GABRIAC : 3ième tranche (N° DEL\_025\_2025)

Le long du CD 59 en agglomération du village de GABRIAC, le parapet est sécurisé par une rambarde qui est devenue vétuste.

Deux tranches de travaux ont été réalisées en 2022 et 2023.

Le devis établi par l'entreprise Mur de Pierre à GABRIAC reste inchangé: 4165 € H.T. soit 4 998 € T.T.C.

Sachant que cette somme est inscrite au BP 2025, Monsieur le Maire propose de lancer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de lancer les travaux
- charge Monsieur le Maire de passer commande.

Délibération : adoptée

9/ Aménagement sécurisant de l'entrée de l'école (N° DEL\_026\_2025)

Dans le cadre d'une réflexion de sécurisation de l'entrée de l'école, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'Entreprise MUR DE PIERRE à GABRIAC.  
Cette proposition est composée de 2 jardipierres, d'un bloc rectangle en pierre et d'un bloc pierre arrondi liés de rondins de bois.

Le devis établi s'élève à la somme de : 3 816 € T.T.C.

Pour les raisons de sécurité invoquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- charge Monsieur le Maire signer les pièces relatives à ce projet de lancer les travaux pendant les vacances scolaires.

Délibération : adoptée

10/ Point sur les futurs travaux à la Station d'épuration de GABRIAC

Monsieur le Maire indique que La communauté de communes prévoit à la rentrée de septembre:

- de refaire les clôtures
- des travaux de courage de la lagune

Il y a rien de particulier à signaler sur le fonctionnement de la station: les analyses sont conformes .

11 /DIVERS:

1 - Recensement de la Population:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2026.

Pour notre commune dont la population est supérieure à 500 habitants, il y aura lieu de recruter deux agents avant les formations qui auront lieu en novembre 2025.

2- Changement de l'écran plat de l'école:

Le nouveau contrat signé avec l'entreprise SABUT pour le matériel informatique comprendra le

changement de l'écran plat à l'école.

### 3- Intervention de l'entreprise BROUILLET

L'entreprise BROUILLET a été sollicité pour une révision de contrôle du mécanisme des la cloche du calvaire. Pour des raisons de sécurité, un arrêt a été placé pour que la cloche ne fasse plus le tour de son axe aussi lorsqu'on actionne la cloche des vibrations se font entendre sur l'axe.

Brouillet a prévu de revenir avant le 15 aout, en même temps gement de l'horloge des cloches de l'église de GABRIAC.

### 4- Autres Divers

- Le Conseil d'école aura lieu le jeudi 26 juin à 18 heures

- *La réunion de la 1ère circonscription de l'Aveyron de ENEDIS aura lieu à la salle des fêtes de GABRIAC le jeudi 12 juin.*

- *Elections:*

*Pour les prochaines élections municipales, les communes de moins de 1000 habitants devront observer le respect du scrutin à liste paritaire.*

*De plus pour palier à la difficulté de disposer du nombre de conseillers exigé, selon l'importance de la commune ces dernières seront autorisées à présenter deux conseillers en plus ou en moins.*

*exemple : pour 15 conseillers possibilité d'avoir 13 ou 17 conseillers.*

- *Épareuse*

*Pour la coupe d'herbe surles routes communales, l'épareuse est commandée.*

*la séance est levée à 22 heures 20*

Monsieur Nicolas BESSIERE  
Président de séance



Madame Marjolaine CLAMENS  
Secrétaire de séance



